

# Journées d'information et d'échanges de pratiques pour les conseils régionaux

## Les enjeux de la concertation pour un PRDFP

Strasbourg, 7 et 8 juin 2007



### De quoi parle-t-on ?

Les Régions sont devenues les pilotes de la formation professionnelle. Elles ont notamment en charge la coordination des actions de formation des jeunes, des salariés, des demandeurs d'emploi, des apprentis, etc.

Dans l'arsenal des outils de pilotage, le plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP) est l'outil central de coordination de la politique régionale.

A travers leur PRDFP, les Régions cherchent à articuler et rationaliser l'offre de formation en fonction des territoires et des branches, élever le niveau de qualification des plus fragiles, sécuriser les parcours de formation, etc.

C'est le conseil régional qui adopte le PRDFP et en assure la mise en œuvre.

A travers cet instrument de programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes, les Régions sont investies d'un rôle d'animateur et de coordinateur des réseaux, des filières et des intervenants sur leur territoire.

Dans le cadre de l'élaboration du PRDFP, la Région avec les acteurs : services de l'Etat, organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives à l'échelon national, collectivités territoriales concernées et l'Unédic, se concertent. La concertation doit permettre la cohérence des politiques de formation à l'échelon régional.

Comment est-elle mise en place ? Qu'en est-il de cette logique participative dans la mise en œuvre, le suivi, voire l'évaluation du PRDFP ?

Le PRDFP est parvenu à mi-parcours pour certaines Régions. Où en est-on de la mobilisation des acteurs, comment impulser de nouvelles dynamiques au moment de la mise en œuvre opérationnelle du PRDFP, la concertation se prolonge-t-elle au-delà de l'élaboration ?

### Le mot de l'élu de la Région Alsace

#### Mme Marie-Reine Fischer,

vice-présidente de la commission formation professionnelle, Conseil régional Alsace

*Nous avons impliqué, outre la Région, les partenaires sociaux et l'Etat pour cette première table ronde.*

*Le sujet, « Les enjeux de la concertation dans le cadre du développement de la formation professionnelle », est d'une réelle importance pour la Région Alsace qui n'en est qu'au projet de son PRDFP, dont les travaux démarrent. Mais, sa mise en œuvre devra répondre à un objectif global. Il faut conforter les territoires par la formation et aborder l'offre de formation plus largement dans un cadre pluriannuel et transversal.*

*Le PRDFP devra garantir une réelle prise en compte des attentes du terrain, attentes économiques et sociales.*

### Sommaire

#### La table ronde et la plénière

- Elaboration et animation du PRDFP en Alsace : le rôle majeur de la concertation et du partenariat
- Regard transversal sur les PRDFP

#### Les ateliers

- Faire vivre le PRDFP en Lorraine
- Une concertation à double entrée en Haute-Normandie
- Une concertation au niveau des bassins d'emploi en Basse-Normandie

#### Pour en savoir plus

- Le CNFPT et les PRDFP
- Le PRDFP et les textes

## Table ronde 1

### Elaboration et animation du PRDFP en Alsace : le rôle majeur de la concertation et du partenariat

La Région Alsace s'est engagée dans une démarche PRDFP, la période d'élaboration devant prendre fin en 2008. Selon M. Steven Thénault, directeur Education-Formation de la Région Alsace, le PRDFP est un plan qui décrit les évolutions souhaitables de l'offre de formation tout au long de la vie. Il offre une vision d'avenir, la vision des acteurs économiques et sociaux de l'évolution des territoires. Le plan doit intégrer une approche territoriale, transversale et pluriannuelle.

M. Guillaume Haemerlin, animateur de Pays Bruche-Mossig-Piémont et directeur d'une Maison de l'emploi-formation et de l'entreprise (MEFE) précise que la MEFE est une porte d'entrée locale intéressante dont les informations peuvent remonter à la Région et contribuer à dresser un diagnostic réaliste.

Une politique contractuelle devra être définie avec les financeurs et des conventions établies, notamment avec le rectorat et les partenaires sociaux. Le PRDFP doit aussi donner du sens à la complémentarité des financements.

Les difficultés proviennent d'une double dichotomie : la première concerne l'emploi-formation : les moyens humains pour l'Education nationale ne sont pas décidés au niveau régional (ex. : suppression des 5 000 postes d'enseignants). M. Jean-Paul Bouverot, directeur académique aux enseignements techniques affirme que du point de vue de l'expérience du PRDFP précédent, un diagnostic partagé est essentiel. Il n'est pas possible d'élaborer la carte des formations, sans connaître les actions des acteurs et leur logique.

La seconde dichotomie concerne la relation partenaires sociaux-pouvoirs publics : les marges de manœuvre des partenaires sociaux en régions sont liées

aux règles édictées à Paris, par le biais des Opcva ou de l'assurance chômage.

Par ailleurs, les dispositifs sont cloisonnés, d'où une multiplication d'instances de concertation et un recours aléatoire aux dispositifs pour les formés. Cependant, les contrats d'objectifs peuvent permettre d'articuler ces dispositifs.

M. Jean-Claude Lasthaus, du Medef Alsace rappelle que la dimension économique doit être prise en compte par le PRDFP, la concertation ayant déjà lieu au travers de contrats d'objectifs. Le souhait est d'avoir une concertation très en amont. La Région Alsace s'inscrit dans cette logique.

Au regard de ce contexte, la concertation en Alsace va s'appuyer sur un comité de pilotage politique composé d'élus issus de différentes commissions : éducation, économie, politique des jeunes, etc. Elle s'appuiera aussi sur des élus référents dans les territoires pour l'élaboration du PRDFP. Des échanges ont lieu avec les acteurs territoriaux et des réflexions prospectives sur « quelles compétences pour demain en Alsace » sont lancées. Des ateliers territoriaux thématiques issus de ces travaux seront organisés en 2008.

## Intervention plénière

### Regard transversal sur les PRDFP

M. Bernard Hillau, chargé de mission au Céreq, propose une lecture transversale du PRDFP. Le PRDFP, exercice demandé aux Régions est un cahier des charges d'une extrême complexité, très changeant.

La période fondatrice de principes initiée par la loi quinquennale est encore valable aujourd'hui. Elle confie aux conseils régionaux, le soin d'élaborer un plan de développement de la formation des jeunes, étendu ensuite aux adultes et devenant le PRDFP.

Il s'agit de construire une offre de formation intégrant les différents dispositifs de formation initiale et continue de manière articulée entre eux et une offre pertinente avec les caractéristiques du tissu socio-économique, dans une approche d'anticipation prospective de ses évolutions. Le PRDFP copilote en synergie un ensemble de filières avec des administrations et des acteurs qui n'avaient pas d'habitudes de travail communes.

Si l'on considère la diversité des outils de planification et de programmation en régions (plans, schémas, contrats d'objectifs, etc.), quatre grandes fonctionnalités doivent être assurées : l'expression des orientations politiques et des inflexions introduites dans les dispositifs ; le diagnostic technique sur le tissu socio-économique régional et la relation formation-emploi sur lequel peuvent être argumentés les choix politiques ; la planification et la programmation des mesures et des moyens (ouverture des sections d'apprentissage, évolution du contrat de professionnalisation, etc.) et le conventionnement entre acteurs.

Ces quatre fonctionnalités sont la garantie d'une modernisation de la gouvernance régionale en matière de formation, et si le PRDFP ne les contient pas toutes à lui seul, il doit être la plaque tournante dans la panoplie des outils.

Paradoxe institutionnel, les responsabilités sont à la Région et les outils sont à l'Etat.

Aujourd'hui, les principes de la loi quinquennale de la concertation restent valables, mais arrivent de nouveaux acteurs. Les acteurs des branches montent en puissance et des acteurs mieux outillés sont présents.

Le cahier des charges a évolué : Afpa, schémas sanitaires et sociaux, etc.

La formation professionnelle doit aller vers des questions emploi et développement économique.

Face à la montée de la complexité du cahier des charges, se posent les questions des mises en réseau des ressources régionales d'expertise sur la relation formation-emploi (Oref, Céreq, Insee, etc.).

## Mise en œuvre opérationnelle des PRDFP et modalités concrètes de concertation

### Atelier 1

#### Faire vivre le PRDFP en Lorraine

Mme Catherine Risser, adjointe à la directrice de la Formation continue de la Région Lorraine présente le PRDFP élaboré en 2003 en Lorraine, et voté en 2005. Le PRDFP exprime clairement les orientations pour la période 2005-2009. Il se décline en contrats d'objectifs pluriannuels. Cependant, il vit une période d'évolution puisque le schéma des formations sanitaires et sociales doit y être intégré. Trois contrats d'objectifs avec les branches ont été signés : avec l'agriculture, la CGPME, l'Agefos, l'Agefa et la propreté. D'autres sont en cours. Ils définissent des objectifs partagés pour favoriser la formation, les compétences et l'emploi dans la branche. Une méthode de concertation spécifique a été mise en œuvre en octobre 2006, autour de la formation initiale avec la création de comités locaux de formation. Une carte unique des formations initiales professionnelles et techniques est mise en place et une méthode commune des calendriers, des dossiers types, etc., pour la formation initiale et l'apprentissage a été retenue. Neuf comités locaux de concertation ont été réunis sur les territoires, composés de représentants des acteurs socio-économiques, des élus locaux, des entreprises, des chambres consulaires, des partenaires sociaux. Ils sont notamment chargés d'aider le rectorat, la Draf, la Région sur les besoins des bassins d'emploi en matière d'évolution de l'offre de formation initiale professionnelle. La volonté est d'élargir ces comités à la formation continue. Concernant les difficultés de mise en œuvre, certains dispositifs sont difficiles à mettre en place, notamment ceux à concerter avec les collectivités territoriales et ceux liés aux dispositifs nationaux : transfert de l'Afpa, aide au Dif. En tout état de cause, le PRDFP ne doit pas être figé mais évolutif, lorsque cela est nécessaire.

### Atelier 2

#### Une concertation à double entrée en Haute-Normandie

Le PRDFP en Haute-Normandie a été adopté en mars 2006 pour cinq ans. M. Denis Hébert, directeur adjoint Formation professionnelle et apprentissage, Région Haute-Normandie, précise que trois groupes de travail ont structuré les travaux d'élaboration : AIO ; métiers et compétences ; formation, pédagogie, méthode. Cette réflexion thématique a été complétée par des réunions territoriales et les consultations légales. L'objectif affiché est de « passer d'une logique d'offre de formation à une logique de réponse à des besoins sociaux et économiques ». Le pilotage mené par la Région est réalisé par un comité de suivi (rectorat, Assedic, partenaires sociaux et chambres consulaires) et par un comité directeur composé au niveau de la Région, par le président et des autorités académiques. Une double entrée a été retenue : par branches professionnelles via les contrats d'objectifs (neuf en Haute-Normandie) et par territoire. Le découpage territorial et par groupe formation-emploi a pu poser problème dans la mesure où les dispositifs renvoient à des découpages

spécifiques, parfois difficiles à superposer. La question de la carte des formations est au centre des concertations, dans une vision large puisque les formations supérieures sont intégrées. Deux grands éléments composent le PRDFP Haute-Normandie : un outil de programmation des cartes de formation et un cahier d'orientations stratégiques et thématiques, composé de fiches actions (cité des métiers, lutte contre les discriminations, développement de l'individualisation de la formation, etc.). Après une année, M. Hébert rapporte le constat que les acteurs associés se sont « apprivoisés », les cultures professionnelles, les logiques commencent à évoluer, et l'articulation entre les schémas sectoriels et le PRDFP se dessine. En tout état de cause, rédiger et faire vivre un PRDFP, suppose à la fois un système de partenariat externe et un fonctionnement interne fondé sur la transversalité. C'est l'occasion de mettre la Région en position stratégique et donc de réduire le poids de la gestion. S'agissant des partenariats, la question des partenaires sociaux et de leur place est également évoquée.

### Atelier 3

#### Une concertation au niveau des bassins d'emploi en Basse-Normandie

Le PRDFP a été adopté en février 2006 en Basse-Normandie. La feuille de route figurant dans le PRDFP a été établie après consultation des différentes instances concernées : services de l'État, chambres consulaires, fédérations de branches, associations supports de CFA, acteurs proches du service public de l'emploi, etc. L'ensemble de ces acteurs, constitué en réseau régional de la formation, souhaite agir en coordination et en complémentarité, afin de réguler la demande et pallier aux dysfonctionnements qui émergent. Sous la coordination de la Région Basse-Normandie, selon Mme Annie Rossi, directrice en charge du service Prospective PRDFP, Région Basse-Normandie, la concertation se développe au sein de réseaux territoriaux, établis au niveau d'une zone d'emploi, à la tête desquels un référent est désigné par « les têtes » de réseau régional. L'instance régionale cherche à responsabiliser chaque réseau, et compte près de 120 référents à ce jour. Concernant les projets territoriaux, des expérimentations sont proposées visant à diminuer le taux de sortie sans qualification, à élever le niveau de formation générale avec le souhait de développer des parcours mixant les statuts, de mutualiser les moyens (scolaire, apprentissage, stagiaire de la formation professionnelle), ou encore d'identifier les facteurs de la rupture de formation. Afin d'outiller, et d'aider les acteurs de *suite page suivante* >

#### Animation des ateliers

Merci à Mme Cathy Laurent, Mme Thérèse Chartier, Mme Claude Flury de la Région Alsace, Mme Eliane Ingildsen, CNFPT Alsace, Mme Karine Tirel, et M. Jean-François Clavier, CNFPT, d'avoir assuré les fonctions d'animateur d'atelier et de rapporteur des débats.

## Le CNFPT et les PRDF

*suite de la page précédente* > la formation professionnelle, la Région favorise l'émergence de l'expertise au service de la population et des territoires. A ces fins, des conventions sont engagées avec le rectorat, les services de l'agriculture... pour que les acteurs puissent avoir accès à des éléments de diagnostic et d'aide à la décision. Parallèlement, la Région multiplie les contrats d'objectifs avec les branches et également, avec les chambres régionales consulaires (CRA, CRMA, CRCI). Enfin, la Région propose des outils d'aide à la discussion-diffusion tels que le site internet « Voix publiques numériques », véritable plate-forme collaborative au service des acteurs : <http://tic.vikman.fr/prdfp>

### Le PRDF à travers les textes

- Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 (JO du 9.1.1983)
- Loi quinquennale n° 93-1313 du 20 décembre 1993 (JO du 21.12.1993)
- Loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 (JO du 18.1.2002)
- Loi relative aux libertés et responsabilités locales n° 2004-809 du 13 août 2004 (JO du 17.8.2004)

### Remerciements

#### à la Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage de la Région Alsace

Merci à M. Steven Thénault, directeur général adjoint, direction Education-Formation, à Mme Cathy Laurent, directrice adjointe, direction Education-Formation, pour avoir mobilisé leurs partenaires et leurs collègues des services de FPA de la Région et pour avoir participé activement à l'élaboration de cette journée qui a accueilli 46 participants venant de 12 régions.

#### Pour en savoir plus sur cette journée ...

Retrouvez le programme, le dossier documentaire, les supports pédagogiques sur : [www.centre-inffo.fr](http://www.centre-inffo.fr), rubrique Régions  
[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr), rubrique un agent - se former ; une collectivité - former les agents de votre collectivité

#### Signature d'une convention dans le cadre du PRDF de Bourgogne entre la Délégation régionale du CNFPT, le Conseil régional, la préfecture de Région, l'Université, le rectorat et les centres de gestion

Adopté en 2005, le PRDF de la Région Bourgogne est décliné dans sa mise en œuvre par la signature de « conventions-cadres » entre les différents partenaires et acteurs du système de formation professionnelle du territoire.

C'est dans ce cadre qu'a été signée en avril 2006 la « Convention-cadre pour le développement de l'accès à l'emploi, l'insertion, la formation professionnelle dans les collectivités territoriales et les établissements publics territoriaux » entre le Conseil régional, la préfecture de Région, le rectorat, les centres de gestion et la délégation régionale du CNFPT. Après un diagnostic socio-économique du territoire, élaboré en 2004, par l'Observatoire de la fonction publique territoriale et l'Insee Bourgogne qui a mis en avant le poids important de l'emploi territorial dans la région (6 % de l'ensemble des emplois), quatre orientations ont été définies :

- L'observation et le suivi des emplois et des qualifications ;
- La promotion des métiers et des missions des collectivités ;
- L'évolution de l'appareil et des dispositifs de formation professionnelle ;
- L'accompagnement des politiques d'emploi et d'insertion professionnelle des collectivités.

Ces orientations se déclinent en 18 fiches actions, chacune faisant apparaître une description détaillée du projet et de ses porteurs, les partenaires associés, les objectifs à atteindre et les indicateurs de suivi. Un bilan est réalisé annuellement devant le comité de pilotage permettant de faire un état d'avancement des projets et de leur réajustement éventuel.

Parmi les différentes actions mises en œuvre :

- La formation de demandeurs d'emploi au métier de secrétaire de mairie pour répondre aux besoins des territoires et plus particulièrement en zone rurale ;
- Le développement de dispositifs d'autoformation et de formation à distance pour les personnels territoriaux ;
- L'information des collectivités et des agents sur la VAE ;
- Le développement d'actions de formation spécifiques aux zones rurales dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire.

Outre une meilleure appréhension et connaissance mutuelle des partenaires territoriaux, la dynamique impulsée a permis l'inscription pleine et entière de la fonction publique territoriale dans le droit commun de la formation professionnelle comme semble le rappeler aussi la loi 2007-209 relative à la fonction publique territoriale votée le 19 février 2007.

Contact : [laurent.lamaurie@cnfpt.fr](mailto:laurent.lamaurie@cnfpt.fr)

### Rédaction

#### Centre INFFO

Nathalie Legoupil

#### CNFPT

Jean-François Claverie

Karine Tirel

Jean-Paul Massot

#### Maquette

Claudie Carpentier

Bettina Pedro

Eliane Béhague

#### Impression

Centre INFFO